

# 25<sup>ème</sup> COURSE DE COTE RÉGIONALE DE LA CHOISILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et slaloms

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE

Organise les 05 & 06 Mai 2018 avec le concours de l'Ecurie MG RACING CŒUR DE FRANCE

Sous le patronage de la Fédération Française du Sport Automobile

Une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée : 25<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de La Choisille

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la montagne 2018 coefficient 1

Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire coefficient 1

Le Championnat A.C.O. des Courses de Côte

Le Championnat e l'ASA ACO Perche Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile du Centre Val de Loire et a reçu le permis d'organisation N°007/2018 en date du 23/02/2018 et reçu le visa de la FFSA N°150 en date du 23/02/2018

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. DELERUE Odile	Licence n°4282/1507
Commissaires Sportifs	M. AUBERT Alain	Licence n°4287/1507
	M. BOUCHARD Christian	Licence n° 35065/1507
Directeur de Course	M. EDOUARD Gérard	Licence n° 2211/1507
Directeur de course Adjoint	Mme MARANDEAU Claudette	Licence n° 6807/1507
Commissaire Technique Responsable	M. ESTIENNE Philippe	Licence n° 153811/1502
Commissaire Technique	M. SANTOS Manuel	Licence n° 16264/1503
Commissaire Technique	M. GUILLEUX Patrick	Licence n° 55340/1314
Chargé de la mise en place des moyens	Mme DAGUET Michelle	Licence n°170620/1507
Chargé des Relations Concurrents	M. PÉTRUS Alain	Licence n° 16477/1507
Chargé des Commissaires de route	M. CHAMPION Jérôme	Licence n°133509/0703
Responsable chronométrateur et des classements	M. GAGNEUX Loïc	Licence n°15785/1507
Chronométrateur	M. VALLÉE Cyril	Licence n°123878/1507
Chronométrateur st	Mme MARTIN stéphanie	Licence n° 190091/1504
Médecin	Docteur LECOINTE Paul	

Nombre de postes de commissaires .....12 postes  
Nombre de commissaires .....15 commissaires  
Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)..... 1 ambulance  
Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges..... non

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mercredi 2 Mai 2018 à minuit

Publication de la liste des engagés le 04 Mai 2018

Vérifications administratives :

- le 05 Mai 2018 de 14h00 à 18h00

- le 06 Mai 2018 de 07h00 à 07h30

Vérifications techniques :

- le 05 Mai 2018 de 14h15 à 18h15

- le 06 Mai 2018 de 07h15 à 07h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 06 Mai 2018 à 08h15.

Briefing des commissaires le 06 Mai 2018 à 08h00 au départ de la côte.

Essais non chronométrés le 05 Mai 2018 de 15h00 à 18h00 A VOLONTÉ

Essai non chronométrés le 6 Mai 2018 de 8h30 à 10h

Essais chronométrés le 06 Mai 2018 de 10h 30 à 12h

Briefing des pilotes le 06 Mai 2018 à 08h15 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 06 Mai 2018 à 10h15

### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le 06 Mai 2018 à partir de 13h30

- 2<sup>ème</sup> montée le 06 Mai 2018 à partir de 15h
- 3<sup>ème</sup> montée le 06 Mai 2018 à partir de 17h

Podium de remise des gerbes de fleurs : le 06 Mai 2018 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> montée de course, sur la ligne de départ.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 06 Mai 2018 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs, à la Salle des Fêtes de La Membrolle.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1<sup>ère</sup> Réunion : le 05 Mai 2018 à 14h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives à la Salle MJC de La Membrolle, tous groupes confondus :

Le 05 Mai 2018 de 14h00 à 18h00

Le 06 MAI 2018 de 07h00 à 07h30

Vérifications techniques au terrain de Camping de La Membrolle, tous groupes confondus :

Le 05 Mai 2018 de 14h15 à 18h15

Le 06 Mai 2018 de 07h15 à 07h45

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Renault Berthault Automobiles

Adresse : 77 rue Nationale 37390 La Membrolle sur Choisille Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 06 Mai 2018 à 07h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 06 Mai 2018 à 7h45

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mme BOST Catherine – 9, Avenue de l'Europe – 37100 - TOURS**

**Téléphone : – 02 47 56 03 21 – 02 47 41 12 09**

Jusqu' au 1<sup>er</sup> Mai 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 300 €, réduits à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation libellés à l'ordre de l'Ecurie MG RACING Cœur de France sinon ils ne seront pas pris en compte.

Si à la date du 04 Mai 2018, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms 2018.

Classements par groupe confondus :

N avec FN – A avec FA – FC – F2000 – GT – GT spécial – CNF/CN/CM – D/E/F3B/FF/FR

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.2.7. ECHAPPEMENT**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La 25ème Course de Côte Régionale de La Choisille a le parcours suivant :

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Commune de la Membrolle/Choisille sur la D 76

Arrivée : Commune de Fondettes sur la D76

Pente moyenne : 3 %

Longueur du parcours : 2000 m

Modalités de retour au départ : parc d'attente après arrivée et retour par la route de course sous les ordres de la Direction de Course

Parc de départ sur D76

Parc d'arrivé sur D76

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Accès au départ sur D 76 depuis la sortie du terrain de camping.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : sur D76 100 m avant ligne de départ.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file d'attente, dans la zone prévue, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Le parc concurrent sera situé sur le terrain de Camping de la commune de La Membrolle (pas de répartition des groupes).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du 05 Mai 2018 à 10h00..

Les remorques devront être garées sur le terrain de camping

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé pour :

Toutes les voitures, en 2 files, dans la zone délimitée, sur la D76, proche de la ligne de départ

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

---

- pendant les vérifications, les essais, la course et pendant le délai de réclamation après l'arrivée à la salle MJC de La Membrolle (salle vérifications administratives)
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la salle MJC à la Membrolle.

Téléphone permanence n° 02 47 51 03 91

Centre de secours : C.H.U Trousseau de TOURS n°02 47 47 47 47

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc concurrent

Camping de La Membrolle, le 06 Mai 2018 à 08h15.

La présence de tous les pilotes et commissaires chef de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des 3 montées de courses

En cas d'ex-æquo le meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées de courses sera retenu.

Classement : Scratch, Groupes, Classes – Féminin.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera le 06 Mai 2018 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs, à la Salle des Fêtes de La Membrolle.

Les concurrents qui ne seront pas présent à la distribution des prix perdront leur droit aux prix.

	<i>SCRATCH</i>	<i>CLASSE</i>			
			<i>1 à 3</i>	<i>4 à 8</i>	<i>8et +</i>
<i>1<sup>er</sup></i>	<i>200 €</i>		<i>65 €</i>	<i>150 €</i>	<i>150 €</i>
<i>2<sup>ème</sup></i>	<i>150 €</i>			<i>60 €</i>	<i>70 €</i>
<i>3<sup>ème</sup></i>	<i>100 €</i>				<i>50 €</i>
<i>4<sup>ème</sup></i>	<i>80 €</i>				
<i>5<sup>ème</sup></i>	<i>50 €</i>				
<b><i>CLASSEMENT FEMININ :</i></b>			<i>1<sup>ère</sup> : 70€</i>	<i>2<sup>ème</sup> : 40 €</i>	<i>3<sup>ème</sup> : 30 €</i>

